



LISTE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 28 avril 2025

En application de l'article L.2121-25 modifié du CGCT, la liste des délibérations examinées par le conseil municipal, doit être affichée à la mairie et publiée sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, dans un délai d'une semaine à compter de l'examen de ces délibérations par le conseil municipal.

L'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 modifie les règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes des collectivités territoriales.

Depuis le 1er juillet 2022, le compte rendu simplifié des séances du Conseil Municipal est supprimé et remplacé par la création d'une liste des délibérations de l'Organe Délibérant qui sera affichée en mairie et publiée sur le site internet dans un délai d'une semaine à compter de l'examen de ces délibérations par le Conseil Municipal.

Le compte rendu est remplacé par le Procès-Verbal signé par le Maire et le Secrétaire de séance.

N° DÉLIBÉRATION	OBJET	DÉCISION
	Validation procès-verbal dernière séance du conseil municipal	VALIDÉ
2025-033	Election d'un nouvel adjoint	ADOPTÉ
2025-034	Communauté de communes : convention de mandat pour travaux 2025	ADOPTÉ
2025-035	Délégation au Maire à ester en justice	ADOPTÉ

Affiché le 29 avril 2025

Le Maire,
Frédéric CAMPS

